



Casque et jugulaire

Les règles à adopter en toutes circonstances

26 janvier 2022

La jugulaire

Le port de la jugulaire est obligatoire depuis 2019 sur tous les sites d'ArcelorMittal France et cette règle s'applique à tous les salariés d'ArcelorMittal et ceux des entreprises extérieures. La jugulaire permet d'éviter des accidents graves et même mortels, non seulement lors d'accidents résultant d'une chute de hauteur, mais aussi d'une simple chute de plain-pied.



La jugulaire peut nous sauver la vie, même lors d'une simple chute de plain-pied

La jugulaire doit être attachée et ajustée

Chaque fois que l'on porte son casque :

La jugulaire doit être attachée et ajustée correctement de manière à ne pas perdre le casque en cas de chute.



Jugulaire mal ajustée

Jugulaire non attachée

Les jugulaires 2, 3, 4 points

Nos casques sont maintenant tous livrés avec une jugulaire 4 points (cf. photo ci-dessus).

La jugulaire 2 points présente les inconvénients suivants :

- » Un mauvais maintien du casque sur la tête. Le casque peut basculer vers l'avant, occasionnant la perte de celui-ci.
- » Elle est moins confortable si on la compare à une jugulaire 3 ou 4 points (avec le risque de ne pas la porter).

A partir de juin 2022, la jugulaire 2 points sera interdite. Les jugulaires devront être de type 3 ou 4 points de fixation (sauf cas exceptionnel validé par une analyse de risques).

Important : une jugulaire est normée avec son casque et donc certifiée par le fabricant : un test à l'arrachement est réalisé pour éviter l'étranglement du porteur. Il ne faut donc pas utiliser une jugulaire d'un autre casque.

